



CGSS Réunion

Nom et Prénoms :

N° Entreprise :



Nouvelle situation à compter du :

CULTURES SPECIALISEES

NATURE DES CULTURES	Coeff. de Pondération	Superficie						Code MSA
		FVD			Fermier			
		Ha	A	Ca	Ha	A	Ca	
Canne à sucre	2							01
Banane	4							02
Céréales (riz, maïs ...)	1							05
Tubercules et racines (pommes de terre, manioc, patates douces...)	1,25							04
Maraîchage plein champ	8							06
Maraîchage intercalaire	4							07
Maraîchage intensif et irrigué – endives	20							08
Tabac	4							12
Géranium	1							13
Vanille seule sur tuteur (ou sous ombrière)	10							25
Vanille intercalaire de cannes	5							26
Vanille sous bois	1							27
Vétiver	2							32
Ananas, fraises et autres fruits	10							03
Arbres fruitiers (raisins, agrumes, fruits à pépins, noix de coco...)	5							14
Pépinière	20							30
Culture florale et ornementale sous ombrière ou sous serre	20							16
Culture florale et ornementale sans ombrière	6							17
Champignons	20							31
Cultures spécialisées (safran, gingembre, basilic, menthe, cardamome, soja)	20							28
Prairie cultivée (ray-grass italien ou hybride, dactyle, fétuque, brome, chloris, luzerne)	1							20
Prairie naturelle (canne fourragère, sétaria, star-grass, kikuyu, hématria)	0,30							21
Aquaculture d'eau douce	6							E36

ELEVAGES SPECIALISES

NATURE DE L'ELEVAGE	Coeff. de Pondération	Cheptel présent	Superficie en m2	Code MSA
Bovins laitiers = vaches laitières (vaches dont on vend le lait)	0,33			E21
Bovins naisseurs = vaches allaitantes (vaches qui nourrissent leurs veaux)	0,20			E22
Bovins engraisseurs = animaux sevrés et engraisés à destination de la boucherie, veau blanc	0,33			E23
Porcs à l'engrais = animaux sevrés destinés à la boucherie	0,03			E24
Truies (naisseurs – engraisseurs, cochettes = jeunes truies de 5 à 6 mois)	0,34			E25
Chèvres mères	0,04			E26
Brebis mères et ovines d'engraissement	0,05			E27
Gros gibiers (cerfs, sangliers, autruches, biches...)	0,15			E28
Poules pondeuses	0,01			E31
Poulets de chair	0,006			E32
Autres volailles (oies, canards, pintades, dindes...)	0,01			E33
Petits gibiers (cailles, faisans, perdrix, pigeons...)	0,005			E34
Lapins	0,02			E35
Apiculture (ruches)	0,05		Nbre de ruches	E19

TEMPS DE TRAVAIL POUR LES ACTIVITES DEPOURVUES DE COEFFICIENT DE PONDERATION

Nature des activités ne donnant pas lieu à fixation de coefficient de pondération	Temps de travail annuel consacré à chaque activité par le chef d'exploitation, les membres de la famille participant aux travaux et les salariés	Surfaces cultivées ou Nombre d'animaux

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Toute omission ou fausse déclaration pourra faire l'objet de poursuites pénales à la demande de la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

A.....le

Signature